

FOIRE AUX QUESTIONS - STICKERS ET ZCR - LE 6 JUIN

Informations sur www.75ans-liberation.fr et sur www.calvados.gouv.fr



Informations générales sur la Zone de Circulation Régulée et le stickage

La ZCR sera activée uniquement le 6 juin dès 6h. Ce dispositif concerne 125 communes.

L'entrée dans cette zone de circulation régulée sera possible sur plusieurs points de passages, où les forces de l'ordre y effectueront des contrôles.

Dans quels cas doit-on procéder au stickage du véhicule ?

ATTENTION : Les stickers ne sont nécessaires que pour la journée du 6 juin dans les cas suivants :

- Si vous devez vous rendre à l'intérieur de la ZCR le 6 juin.
- Si vous êtes amené à sortir de la ZCR le 6 juin, pour y revenir dans la journée.

Dans ces 2 cas, le stickage est obligatoire.

Dans quels cas le stickage du véhicule n'est pas obligatoire ?

- Si vous vous trouvez au sein de la ZCR le 6 juin et que vous n'avez pas prévu d'en sortir pour y revenir, il n'est pas nécessaire de demander un sticker. La circulation à l'intérieur de la ZCR ne nécessite pas de stickage.

- Si vous vous trouvez déjà dans la ZCR le 6 juin et que vous souhaitez la quitter définitivement, le sticker n'est pas obligatoire. Toute sortie du périmètre est libre.

Quels justificatifs devez-vous présenter pour obtenir un sticker ?

A titre principal, afin de privilégier la proximité et la réactivité, les stickers sont délivrés dans les mairies situées au sein de la ZCR, pour les résidents permanents ou temporaires et les professionnels sur présentation :

- de la carte grise du ou des véhicules (**sauf pour les professionnels**)
- d'un justificatif de domicile ou tout autre justificatif (contrat de location de gîte, facture d'hôtel...)
- d'une pièce d'identité.

CAS PARTICULIERS

Vous habitez hors de la ZCR et vous devez vous rendre dans une commune de la ZCR (motifs professionnel, médical, familial...)?

Vous devez faire une demande de sticker auprès de la mairie concernée au sein de la ZCR.

Vous habitez au sein de la ZCR et vous devez vous rendre sur votre lieu de travail hors ZCR et pouvoir rentrer à votre domicile ?

Il vous faudra effectuer une demande stickage auprès de votre mairie.

(Tourisme) Vous venez d'un autre département ou d'un pays étranger et vous vous rendez en séjour au sein de la ZCR ? (ATTENTION, il est toutefois vivement conseillé de prévoir une arrivée avant le 6 juin.)

- Si vous arrivez avant le 6 juin et que vous n'avez pas l'intention de quitter la ZCR cette journée, vous n'aurez pas besoin de sticker votre véhicule. La circulation au sein de la ZCR sans passage par les points de contrôles ne nécessite pas de sticker.

- Si votre arrivée a lieu le 6 juin (réservations hôtel, locations, tourisme en général), il vous sera possible d'accéder à la ZCR sur présentation de votre pièce d'identité et du contrat de location qui justifie cette entrée dans la zone.

- Toutefois, si au cours de la journée du 6 juin vous devez quitter la ZCR pour y revenir, des stickers seront disponibles en quantité limitée dans les offices de tourisme.

Votre domicile se trouve en bordure d'une route fermée à la circulation le 6 juin :

Vous pourrez bien sûr sortir de chez vous par l'axe fermé tout en rejoignant dès que possible les axes secondaires. **ATTENTION** : il se peut que vous ne puissiez momentanément pas sortir ou rentrer de votre domicile le temps de passage d'un cortège. Il ne sera pas possible non plus de stationner sur la voie publique.

J'habite hors du département ou à l'étranger. Mon arrivée est prévue avant le 6 juin, je suis logé hors de la ZCR et je souhaite me rendre dans la ZCR le 6 juin ?

Il faudra anticiper et demander à votre prestataire (hôtel, camping...) ou à la personne qui vous loge d'effectuer une demande de sticker pour votre compte auprès d'une commune située dans la ZCR.

Stickers délivrés en « juste à temps » aux points de contrôles de la ZCR :

ATTENTION : à titre **très exceptionnel** et en **quantité très limitée**, il sera possible de se procurer un sticker sur un point de contrôle si la demande est **justifiée, documentée** et **urgente**. S'il vous est nécessaire de posséder un sticker, il est primordial d'effectuer votre demande **dès maintenant** selon les cas énumérés ci-dessus.

Concernant les demandes à caractère très exceptionnel et motivées :

Des stickers, en **quantité très limitée**, pourront être **exceptionnellement** délivrés par la préfecture sur demande motivée (santé, urgence familiale, personnes à mobilité réduite...). Il vous suffit pour cela de nous envoyer votre demande motivée et justifiée accompagnée, de votre pièce d'identité, copie de carte grise et justificatif de domicile à pref-75-information@calvados.gouv.fr

Je suis un professionnel hors ZCR et je dois intervenir dans une commune de la ZCR, comment me procurer un sticker ?

Il vous faudra effectuer cette demande auprès de la mairie concernée au sein de la ZCR sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Je suis un professionnel hors ZCR et je suis amené à traverser une ou des communes situées dans la ZCR pour mes interventions ?

Il vous faudra effectuer une demande de stickage auprès d'une mairie située dans la ZCR.

Au vu des conditions de circulation le 6 juin dans la ZCR, il est recommandé, dans la mesure du possible, de choisir un autre itinéraire.

J'habite hors du département ou hors de la ZCR et je dois me déplacer le 6 juin. Une ou plusieurs communes situées dans la ZCR se trouvent sur mon parcours.

ATTENTION : en raison des événements et des conditions de circulation il est vivement conseillé de reporter votre déplacement ou d'emprunter les itinéraires bis.

Je participe à une cérémonie, ai-je besoin d'un sticker ?

Les invitations préciseront les conditions d'accès aux cérémonies.

Pour les cérémonies de Colleville-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer (le midi), Colleville-Montgomery, Bayeux et la cérémonie internationale à Courseulles-sur-Mer : si vous n'habitez pas à proximité, vous devrez utiliser les hubs et laisser votre véhicule particulier.

Pour les cérémonies municipales, contactez les mairies organisatrices pour les itinéraires conseillés.